

DES PARTICULIERS

LA RÉDUCTION DE L'IMPÔT

L'impôt

des particuliers

Le maillon charnière
de l'équité sociale

Québec 

Impôt des particuliers : une nouvelle

Une nouvelle baisse d'impôt dès le 1^{er} juillet

Nouvelle baisse de l'impôt des particuliers qui entrera entièrement en vigueur dès juillet 2001. Cette baisse représente 3,5 milliards de dollars pour les trois prochaines années, soit :

- 1,0 milliard de dollars en 2001-2002;
- 1,2 milliard de dollars en 2002-2003;
- 1,3 milliard de dollars en 2003-2004.

La nouvelle réduction d'impôt représente, en 2002, une baisse moyenne de 7 % ou 477 \$ par ménage imposable.

MONTANT DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT
(en milliards de dollars)

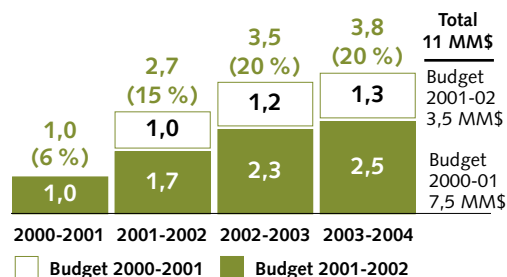
	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Total
Baisse d'impôt dès juillet 2001	1,0	1,2	1,3	3,5

Une réduction d'impôt totale de 20 %

Cette nouvelle baisse d'impôt s'ajoute à celle annoncée en mars 2000. Les contribuables auront ainsi bénéficié en 2002 d'une baisse d'impôt annuelle de 20 %, soit 1 410 \$ par ménage imposable.

Sur quatre années, la réduction d'impôt atteint 11 milliards de dollars.

RÉDUCTION CUMULATIVE DE L'IMPÔT DES PARTICULIERS
(en milliards de dollars)



Des taux d'imposition réduits et l'indexation automatique devancée

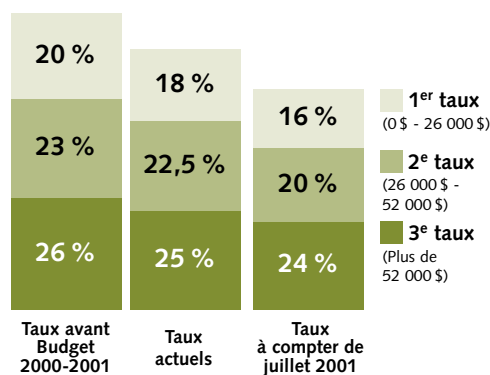
Les nouveaux taux de la table d'imposition prendront effet dès juillet 2001.

- Le 1^{er} taux passera de 18 % à 16 %.
- Le 2^e taux sera diminué de 22,5 % à 20 %.
- Le 3^e taux sera réduit de 25 % à 24 %.

Le régime d'imposition des particuliers sera indexé de façon automatique dès le 1^{er} janvier 2002. Cette indexation touchera les trois tranches de revenu imposable de la table d'imposition, ainsi que la plupart des crédits d'impôt.

La réduction d'impôt supplémentaire pour les familles, annoncée en mars 2000, est devancée d'une année et s'applique rétroactivement à partir de janvier 2001.

TAUX D'IMPOSITION PAR TRANCHE DE REVENU IMPOSABLE



réduction de 3,5 milliards de dollars

Les familles et la classe moyenne avantages

Les baisses d'impôt bénéficieront davantage à la classe moyenne et aux contribuables moins fortunés, dont les familles avec enfants.

Un couple ayant deux enfants et deux revenus de travail profitera en 2001 d'une baisse d'impôt de :

- 1 704 \$ ou 34 % pour un revenu de 50 000 \$;
- 2 004 \$ ou 12 % pour un revenu de 100 000 \$.

En 2002, ce même ménage bénéficiera d'une baisse d'impôt de :

- 2 141 \$ ou 43 % pour un revenu de 50 000 \$;
- 3 034 \$ ou 18 % pour un revenu de 100 000 \$.

Les baisses d'impôt se refléteront sur la paie dès juillet 2001

Les baisses d'impôt s'appliqueront dès juillet 2001 et se traduiront par une hausse du montant du chèque de paie.

Par exemple, pour un couple ayant deux enfants et deux revenus de travail totalisant 50 000 \$, la baisse d'impôt sur chaque paie de deux semaines sera de 36 \$ ou 24 %.

Un régime fiscal qui protège les plus démunis

Le régime fiscal québécois se caractérise par sa forte progressivité. Plus de 40 % des contribuables ne paient pas d'impôt.

Les baisses d'impôt annoncées en mars 2000 et en mars 2001 préservent la progressivité du régime fiscal.

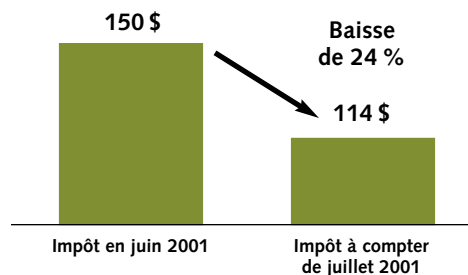
Par exemple, un couple ayant deux enfants et deux revenus paiera de l'impôt lorsque son revenu atteindra 35 979 \$ au lieu de 31 593 \$.

Ainsi, en 2002, environ 160 000 contribuables de plus ne paieront plus d'impôt.

BAISSE D'IMPÔT – COUPLE AYANT DEUX ENFANTS ET DEUX REVENUS (en dollars)

Revenu de travail	Budget 2000-2001	Budget 2001-2002	Baisse totale \$	%
Baisse en 2001				
50 000 \$	1 119	585	1 704	34
100 000 \$	1 109	895	2 004	12
Baisse en 2002				
50 000 \$	1 729	412	2 141	43
100 000 \$	1 799	1 235	3 034	18

IMPÔT SUR LA PAIE – COUPLE AYANT DEUX ENFANTS ET DEUX REVENUS TOTALISANT 50 000 \$



SEUILS D'IMPOSITION¹ - 2002 (en dollars)

Couple ayant deux enfants (deux revenus de travail)	
Avant Budget 2000-2001	31 593
Après Budget 2001-2002	35 979
Famille monoparentale ayant un enfant	
Avant Budget 2000-2001	21 678
Après Budget 2001-2002	24 781
Célibataire de moins de 65 ans vivant seul	
Avant Budget 2000-2001	11 218
Après Budget 2001-2002	12 350

■ Avant Budget 2000-2001
■ Après Budget 2001-2002

1. Revenus en deçà desquels un contribuable ne paie pas d'impôt.

Des gains pour tous les ménages

Revenu du ménage \$	2001				2002			
	Budget 2000-01 \$	Budget 2001-02 \$	Baisse d'impôt totale		Budget 2000-01 \$	Budget 2001-02 \$	Baisse d'impôt totale	
			\$	%			\$	%
Couple ayant deux enfants et deux revenus								
35 000	549	275	824	85	879	90	969	100
50 000	1 119	585	1 704	34	1 729	412	2 141	43
75 000	884	672	1 556	15	1 439	871	2 310	22
100 000	1 109	895	2 004	12	1 799	1 235	3 034	18
Couple ayant deux enfants et un revenu								
35 000	444	297	741	58	729	312	1 041	82
50 000	819	635	1 454	26	1 329	612	1 941	35
75 000	639	565	1 204	10	1 179	690	1 869	15
100 000	889	660	1 549	8	1 649	676	2 325	12
Famille monoparentale ayant un enfant								
25 000	298	149	447	63	481	154	635	90
30 000	457	253	710	32	713	297	1 010	45
50 000	719	707	1 425	18	1 277	684	1 960	25
75 000	784	607	1 390	10	1 342	747	2 088	15
Personne vivant seule âgée de moins de 65 ans								
20 000	256	128	385	21	409	129	538	30
30 000	435	243	678	17	671	308	979	24
50 000	542	496	1 038	12	880	695	1 574	18
75 000	842	636	1 478	10	1 420	772	2 191	14
Personne vivant seule âgée de 65 ans ou plus								
20 000	208	104	313	29	345	97	442	42
30 000	387	219	606	18	607	276	883	26
50 000	532	491	1 024	12	867	706	1 573	18
75 000	842	636	1 478	10	1 419	772	2 191	14

Pour que tous les maillons soient forts

